



LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO, JUJITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES

SNR, Houlgate, 14/09/2024

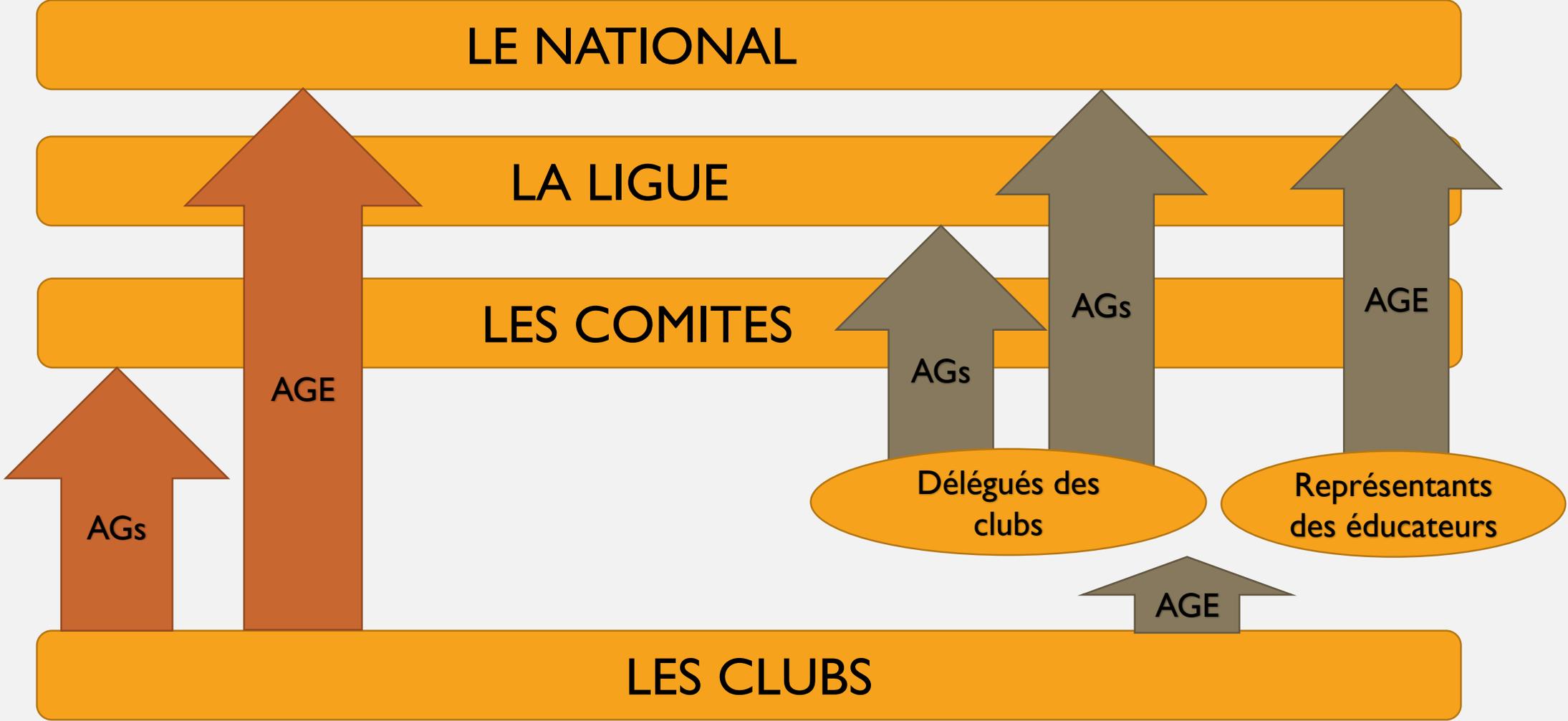
Les élections fédérales

UN CONTEXTE NOUVEAU

- 2021: Volonté de l'exécutif de simplifier les statuts de la fédération
- 2022 : Loi du 02/03/2022 visant à démocratiser le sport en France
- 2024 : Nouveaux statuts de la fédération

- Vote des clubs pour l'AG électorale fédérale
- Représentation des arbitres au CA national
- Représentation des éducateurs au CA national
- Représentation des athlètes de HN au CA national

LE VOTE DES CLUBS



En tant que Président de club, vous faites partie du collège « clubs », ce dernier est composé du Président de chaque association affiliée ou de son représentant licencié au sein du club et dûment mandaté par le Président.

Pour rappel, chaque club dispose d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences qu'il détient pour l'année sportive précédant l'assemblée générale arrêté au 31 août de la saison précédente, soit au 31 août 2024, selon le barème suivant :

- 1 voix de droit attribuée aux clubs de 4 licences et plus ;
- de 51 à 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche complète de 50 ;
- au-delà de 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche complète de 100.

À ce titre, nous vous demandons de bien vouloir vous rendre sur votre Extranet – CLUB et de rentrer l'identité du représentant de votre club qui votera à l'AG électorale mi-octobre.

Nous vous invitons à consulter en pièce jointe **la procédure d'inscription des représentants des clubs sur l'Extranet (Collège « Club »)**.

Cette inscription doit être effectuée **au plus tard le dimanche 29 septembre 2024 à 23h59**.



LIGUE DE NORMANDIE DE JUDO, JUJITSU ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Merci de votre attention.